

ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN

DÉPÔT DU TEXTE ET DE DOCUMENTS CONNEXES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose sur le bureau de la Chambre des exemplaires français et anglais d'un accord commercial conclu à Washington, le 17 novembre 1938, entre le Canada et les Etats-Unis, ainsi que les pièces suivantes qui s'y rattachent:

Echange de notes entre le secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et le ministre de Sa Majesté pour le Canada à Washington, relatives à l'interprétation de l'article 1er de l'accord commercial du 17 novembre 1938;

Déclaration sur le bois faite à Washington, le 17 novembre 1938, au nom des gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique;

Echange de lettres entre le Haut-Commissaire pour le Royaume-Uni et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, concernant les modifications convenues de l'accord commercial de 1937 entre le Canada et le Royaume-Uni—Ottawa, le 16 novembre 1938;

Echange de lettres entre le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le représentant accrédité de l'Union Sud-Africaine, concernant les modifications convenues de l'accord commercial de 1932 entre le Canada et l'Union Sud-Africaine—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Echange de lettres entre le Haut-Commissaire pour le Royaume-Uni et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, concernant les marges de préférence sur le fer forgé et sur les billes de certaines dimensions—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Les honorables députés me permettraient-ils de leur dire, en passant, que les documents que je viens de déposer sont dès à présent à leur disposition?

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: Je demande à déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du bibliothécaire général du Parlement.

(Sur la motion de l'honorable Mackenzie King, la séance est levée à 4 heures 45 minutes.)

Vendredi 13 janvier 1939.

La séance est ouverte à trois heures.

ÉLOGES FUNÈBRES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à maintes reprises, le début de la session a été pour moi l'occasion de remplir le triste devoir d'évoquer la mémoire de nos collègues

disparus durant l'intersession. On ne trouverait dans l'histoire du Canada, que je sache, aucune autre législature qui ait souffert d'autant de pertes que la présente. Non moins de dix-sept de nos membres sont décédés depuis notre première séance, en février 1936. Huit nous ont quittés au cours de l'année dernière. Deux d'entre eux avaient assisté aux trois premières sessions de la législature, mais sont disparus depuis, c'est-à-dire M. Samuel W. Jacobs, C.R., qui a représenté la circonscription de Cartier en cette enceinte pendant vingt et un ans, et le lieutenant-colonel David W. Beaubier, député fédéral de Brandon au cours des huit dernières années. M. Jacobs était dans sa soixante-septième année et M. Beaubier dans sa soixante-quatorzième.

Le décès de Sam Jacobs, comme on l'appelait familièrement et affectueusement, a été, pour les membres de la droite, une perte considérable, je dirai même irréparable. Songeant au nombre d'années où M. Jacobs a été membre de la Chambre, me rappelant surtout la haute estime où le tenaient les députés de tous les groupes politiques, je puis affirmer sans crainte de me tromper que sa disparition constitue l'une des pertes les plus cruelles que la Chambre des communes ait éprouvées depuis longtemps. Sa formation, sa vaste expérience juridique, son caractère, son tempérament, son talent, et, par-dessus tout, la largeur de son esprit et la connaissance étendue qu'il avait des affaires mondiales lui assuraient une place enviable dans la politique.

M. Jacobs révéla ses talents supérieurs dès sa jeunesse. Très jeune encore il était diplômé des universités McGill et Laval, et il put s'inscrire au barreau à 23 ans. Il devint conseil du roi en 1906. Tous les membres de la Chambre savent qu'il a atteint un rang très élevé dans sa profession, que nombre d'affaires importantes lui furent confiées et qu'il a occupé dans quelques-unes des causes les plus considérables plaidées dans sa province. Ses confrères montréalais lui témoignèrent leur estime et leur confiance en le nommant trésorier du barreau et représentant de la province au conseil de l'Association du barreau canadien.

Mais c'est surtout à cause de sa qualité de député que nous nous remémorons M. Jacobs aujourd'hui. Il était, pourrais-je presque dire, le député idéal. Il aimait la Chambre des communes et se plaisait dans son atmosphère. Tous ses collègues le respectaient hautement et nombre d'entre nous l'aimaient profondément. Ses talents exceptionnels le rendaient apte à jouer un rôle de premier plan dans cette Chambre. Sa forte personnalité lui attirait de nombreuses amitiés. Il prenait rarement la parole, mais il était l'un des